

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL RESTREINT
N°000001/AONR/MINFI/CIPM/2024
DU 03 JAN 2025 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR
INDEPENDANT EN VUE DE MENER
UN AUDIT COMPTABLE ET
FINANCIER DU PROJET D'APPUI
AU DEVELOPPEMENT DU MUSEE
NATIONAL DE YAOUNDE (PADMUN)
POUR LES EXERCICES 2023 A
2025 ET CLOTURE**

1.0bjet

Dans le cadre des audits conventionnels des programmes C2D, le Ministre des Finances lance pour le compte de son département ministériel un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un auditeur indépendant en vue de mener l'audit comptable et financier du Projet d'Appui au Développement du Musée National de Yaoundé pour les exercices 2023 à 2025 et clôture, sur financement des conventions CCM 3013 01 et/ou CCM1278 01, ligne « Audits, Supervision, Consultants ».

Le présent appel d'offres fait suite à l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°00010/AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 du 03 avril 2024, publié le 11 avril 2024 dans le Journal des Marchés de l'Agence de Régulation des Marchés

Publics (ARMP).

2. Consistance des prestations

L'objectif général de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la régularité, la sincérité et l'effectivité des états comptables et financiers et sur la conformité des opérations au-regard des règles et procédures applicables au PADMUN pour les exercices 2023, 2024 et 2025, et clôture ce à chaque fin d'exercice.

La présente mission d'audit s'inscrit en droite ligne des exigences conventionnelles de suivi annuel des opérations financées par les concours C2D, et notamment celles figurant dans la convention n° CCM 1511 01 F (notamment article 3.2.e « Contrôle-Audit »). Cet audit sera réalisé en une tranche ferme (2023) et des tranches conditionnelles (2024 à 2025 et clôture).

Plus précisément, l'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du PADMUN et la conformité des opérations réalisées dans le cadre du projet, au regard :

- les états financiers du Projet / Programme donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le Projet / Programme au cours de la période couverte par l'audit ;
- les fonds alloués au Projet / Programme sont, dans tous leurs aspects significatifs, utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ; les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité (cf. Annexe 1 – Nomenclature des constats et anomalies).
- les marchés ont été passés conformément aux règles

en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité

- le système de contrôle interne mis en place et utilisé par l'Entité afin de gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Projet / Programme a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit ;
- les marchés ont été exécutés conformément aux prescriptions techniques et selon les normes prévues.

L'auditeur devra également formuler des recommandations sur les différents aspects de l'audit.

Par ailleurs, le périmètre de l'audit comprend toutes les dépenses réalisées au niveau de la Cellule de Coordination et de Suivi du projet.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la mission est de trente (30 000 000) francs CFA Toutes Taxes Comprises pour toutes les tranches à auditer.

4.Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront réalisées en trois tranche distinctes ci-après :

1. Tranche ferme (exercice 2023),
2. Première tranche conditionnelle (exercice 2024) ;
3. Deuxième tranche conditionnelle (exercice 2025).

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO

5.Participation et origine

La participation est restreinte aux Cabinets ci-après retenus à l'issue de l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°00010/AAMI/MINFI/CTB-C2D/STADE-C2D/2024 du 03 avril 2024,

pour les prestations susvisées.

N°	CONSULTANTS	ADRESSES	TELEPHONE/FAX
1	ARC-AUDIT & CONSULTING	B.P. 6297 Yaoundé-Cameroun	(+237) 222 213 631 / 699 909 759
2	OKALLA AHANDA & ASSOCIES	B.P: 12 628 Douala	(+237) 233 42 78 78
3	MOORE STEPHENS CA	BP 3883 Douala	(+237) 233 43 25 25/699 85 05 94
4	CABINET D'ETUDES ET D'AUDIT COMPTABLE	B.P : 3223 Douala-Cameroun	233 42 16 98 / 233 42 73 30 / 243 00 17 136
5	MAZARS	B.P : 3791 Cameroun	(+237) 233 42 41 14 / (+237) 675 29 12 53
6	Groupement Global International Consulting – Exaco & AMIC – ALDDIMIR	BP :3791 Cameroun	(+237) 656 876 303 / 233 424 247

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par les fonds de concours pilotage du C2D dédiés aux audits sur les conventions CCM 3013 01 et/ou CCM1278 01.

Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

7.Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D (STADE-C2D) sis au Quartier Bastos à Yaoundé (Immeuble OYILI à côté de l'OMS).

Il peut également être consulté en ligne sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

8.Acquisition du Dossier

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue auprès des Services du Maître d'Ouvrage, Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335, moyennant paiement d'un montant non remboursable des frais d'acquisition du DAO de francs CFA 30 000 (trente mille) payable au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit à l'adresse sus indiquée. Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

9.Remises des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais. L'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir Services du Maître d'Ouvrage, Bâtiment A du MINFI, Direction des Ressources Financières, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, Porte 335, au plus tard le 11 mars 2025 à 13 Heures précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

**N°000001/AONR/MINFI/CIPM/2024 DU 03 JAN 2025 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INDEPENDANT EN VUE DE MENER UN AUDIT
COMPTABLE ET FINANCIER DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU
MUSEE NATIONAL DE YAOUNDE (PADMUN) POUR LES EXERCICES 2023 A
2025 ET CLOTURE**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

10.Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de trente (30) jours calendaires pour chacune des tranches à auditer.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11.Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, timbré, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à six cent mille (600 000) FCFA ; il est à égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'Arrêté N°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais de dossier d'appels d'offres, et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport

avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage:

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Pour le cas de l'Appel d'Offres Restreint (ouverture en 02 temps) : il y a lieu de relever qu'en plus du nombre

d'exemplaires de l'offre financière requis, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière, dans une enveloppe scellée pour servir d'offre témoin marquée comme telle, et destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fait en deux temps,

L'ouverture des pièces administrative et offres techniques aura lieu le 11 mars 2025 à 14 Heures dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINFI, sise à MVOG ADA, Immeuble face Collège MONTESQUIEU.

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualificative minimale de 80 points sur 100 seront ouvertes à une date ultérieure par la même Commission et dans la même salle à une date ultérieure après Avis de non objection de l'Agence Française de Développement (AFD) sur le rapport d'analyses des pièces administratives et offres techniques

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprise.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

14.Critères d'évaluation

[Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- § L'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- § La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission);
- § Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- § Note technique< 80 points /100.
- § L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- § L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre

financière ;

§ L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

§ L'absence de la charte d'intégrité ;

§ L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

§ L'absence de la déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale.

-Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères à respecter

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels qui porteront à titre indicatif sur:

- la présentation générale de l'offre : 3 points

§ Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires : 14 points;

§ La méthodologie proposée en adéquation avec les TDR : 40 points;

§ Qualification et compétence des experts : 40 points;

§ Solvabilité et capacités financières : 3 points;

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, pour chaque lot, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

N.B :

- En cas de pré qualification des entreprises nationales par la voie de la catégorisation, elles sont dispensées de la production dans leur dossier technique, des pièces listées à l'article 13.1.b1 de l'enveloppe technique du RPAO.
- Tout agent public listé parmi le personnel d'un soumissionnaire et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration, sera considéré comme non valable.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux disant par combinaison des critères techniques et financiers.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant durée de 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du Contrat de Désendettement et Développement (STADE-C2D)

Situé à NLONGKAK face OMS au Rez de Chaussée de l'Immeuble OYILI, B P 33232 Yaoundé E-mail : minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com

Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel)

aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 222 20 60 43.

YAOUNDE Le 03-01-2025
Le MINISTRE
MOTAZE Louis Paul